

ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges) tome II

*La réalité de l'attaque de la petite corne de
Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps
de la prophétie. Partie historique*

(Version revue et complétée – réédition)

Livret 1 : L'héritage législatif sanglant

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

IMPORTANT :

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 - Présentation des livrets.....	6
- 1.1. Contenu des livrets :.....	11
° Héritage de sang et d'infamie.....	13
° 2 - Modalité et présentation de mon mode d'écriture.....	14
° 3 - L'héritage législatif sanglant.....	20
° 4 - Une lumière pour l'avenir.....	38
° 5 - Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"	55

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

**Hommage à ma mère,
Mme Jenny Christina MARGUERITE,
née PIERRE à Castries SAINTE LUCIE**

A toi qui m'as donné la vie. A toi qui m'as couvert de ton amour inconditionnel à tous les instants. Aujourd'hui, tu n'es plus là, ma petite maman chérie, le Seigneur t'a rappelée à lui. Je veux dédier ce livre à ta mémoire.

Je garde de toi l'image d'une femme déterminée, d'une "lionne", cependant tu étais aussi pleine de douceur et l'abnégation était ta seconde nature. Tu étais une artiste née, transformant les moindres choses en des œuvres admirées de tous.

Toujours enjouée, tu insufflais la joie et la bonne humeur à ceux que tu croisais. Pleine de bienveillance, tu étais toujours prompte à apporter ton secours en cas de tristesse et de découragement. S'il fallait égréner toutes tes qualités, il me faudrait des pages.

Pour tout résumer, je te comparerais à un astre radieux en ce monde. Tu seras, je le crois, en Jésus-Christ, une étoile édénique et éternelle. Tes oeuvres de miséricorde, si nombreuses, sont en conformité avec [Jacques 2 versets 12-13], le garant de ta vie éternelle en Jésus-Christ.

Puissions-nous tous, nous inspirer de la vie de ma maman afin de ne pas avoir à rougir quand notre dernière heure arrivera, et quand nous devons nous présenter devant notre créateur ! J'ai foi qu'au retour de Jésus, ma petite maman chérie se réveillera scellée par le Saint Esprit. Ma grande espérance est une vie éternelle auprès de Christ.

Puisse le Seigneur te bénir ma tendre maman et te rendre au centuple tout ce bien que tu as semé sur la terre, en t'accordant dans son royaume à venir, pendant les siècles d'éternité, une place d'honneur. Ma petite maman chérie, je t'aime et que je t'aimerai éternellement en Jésus-Christ.

ÉDITIONS GALAAD



*La culture est le levier permettant
aux Hommes de prétendre à
l'excellence.
Ne la négligeons pas.*

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces lignes vous allez découvrir l'une des entités les plus puissantes et sanguinaires que la terre ait portée, et porte encore.

Cet être inique a fait, en toute impunité couler, durant des siècles, des fleuves de sang, d'une myriade de martyrs, pour la raison suivante, celle de rejeter son dogme pour n'observer que la parole de Dieu.

Par ces lois, cet être abominable a pu martyriser, tuer, spolier, tous les contrevenants, tout particulièrement les Juifs et une partie bien spécifique du peuple chrétien. Nous le découvrirons !

Il fut le premier à installer des camps de concentration, pour parquer les Juifs comme du bétail. Il les a non seulement spoliés de leurs biens mais aussi de leur dignité en les obligeant à s'habiller d'une certaine façon qui les discriminait.

Il a aussi interdit aux Juifs d'avoir la carrière qu'ils souhaitaient, les condamnant à la vente de vieux chiffons...

En rétribution, « *la sentence* » que les nations lui ont infligée pour ces actes innommables, et sanglants a été de lui offrir un culte digne d'un « *dieu* ».

Les chefs d'État le révèrent et se soumettent à lui. Certainement en serez-vous sidéré ! En outre, bien qu'elle soit censée ne plus avoir de pouvoir politique, vous découvrirez comment ces décrets moyenâgeux, continuent à être la base des lois de certains pays.

Par ces lois, cette entité religieuse continue, en ce siècle, entre autres, dans un pays comme la France qui est une république censée s'être émancipée des lois religieuses, à martyriser ceux qui n'ont pas la même base doctrinale, donc de foi, qu'elle.

Venez découvrir cette réalité et bien plus encore.

Pour poursuivre, je vous dirais que l'impact que nos parents, nos tuteurs et autres enseignants spirituels peuvent avoir sur nous peut être un puissant moteur pour l'idolâtrie.

Ces personnes en qui nous avons toute confiance, sont souvent à la base de la mise en place de doctrines antibibliques, qu'ils nous ont enseignées et que l'on finit par pratiquer comme étant « *parole d'évangile* » alors qu'en fait, il n'en est rien.

Cette réalité est celle que vivent en ce siècle un très grand nombre de chrétiens qui pratiquent des rites religieux qui semblent venir du Seigneur, mais qui n'ont aucune fondation biblique.

Nous décrypterons donc les doctrines iniques, instituées depuis le balbutiement de la chrétienté moderne et qui, sous couvert de la foi, sont destinées non pas à glorifier Dieu, mais l'ennemi de nos âmes.

Nous allons ainsi, prendre connaissance de ces doctrines païennes qui ont infiltré la chrétienté et qui sont devenues la base doctrinale du plus grand nombre de chrétiens. Certaines d'entre elles sont si bien ancrées dans les mœurs et les coutumes du peuple de Dieu, qu'elles ont fini par être considérées comme étant des enseignements divins.

Cela est vrai pour des objets de cultes, pratiqués soit au quotidien, soit dans les lieux de culte, mais cela est aussi vrai pour des prières que nous adressons à des personnes qui, bien qu'ayant été de grandes vertus sont maintenant décédées.

Nous irons aussi à la rencontre de certains titres des plus éminents que portent certains hommes religieux et nous verrons que les bases même sur lesquelles sont instituées ces consécrationes sont païennes, donc ne viennent pas du Seigneur.

Il en est de même pour tous ces objets de culte et ces grandes figures vers qui vont les prières de millions de chrétiens.

L'origine de ces choses remonte au culte romain païen qui a été légué au travers des siècles à la chrétienté.

Le plus triste dans l'histoire est que bien des chrétiens continuent à pratiquer ces doctrines, ignorant totalement que les textes prophétiques les présentent comme venant de Satan.

En le découvrant certains d'entre vous seront, je le crois, dans un grand étonnement, notamment ceux qui avaient jusque-là pratiqué ces doctrines en toute bonne conscience, pensant servir le Seigneur.

Pratiquer de telles choses nous rend idolâtres devant le Seigneur, et leur finalité sera que nous serons rejetés par lui, ce qui nous rend d'office éligible au bain des plus décapants dans l'étang de feu et de soufre. Soyons donc prudents, dans les doctrines que nous professons.

Ce faisant, venez découvrir, Bible en main, si vos cultes et vos doctrines spirituelles sont d'essences divines ou proviennent des rites d'une peuplade païenne. La lumière sera amenée sur ces points et bien d'autres encore.

En ce jour, par ce livre émaillé de versets bibliques, le Seigneur vous offre l'opportunité, de passer au crible vos bases doctrinales pour voir si elles sont toutes ancrées en Christ.

Dans ces lignes nous allons, entre autres, considérer le sujet des miracles que beaucoup disent réaliser au nom du Seigneur et cela en ce siècle ou au travers des âges.

Néanmoins, ces manifestations qui sont des plus extraordinaires sont-elles vraiment réalisées sous l'égide de l'Esprit de Dieu ?

Dans ce livre nous allons les décortiquer, Bible en mains, et vous verrez que ce sont des artifices qu'utilise le démon, et qui ressemblent à s'y méprendre aux vrais miracles, mais qui, une fois exposés à la lumière des Saintes Écritures, ne peuvent tenir et sont telle la neige qui fond au soleil.

Nous mettrons tout cela en lumière. Ce livre est aussi destiné à vous présenter une femme biblique d'une valeur inestimable, dépassant celle d'Abraham, de Moïse ou d'Élie et qui est digne de toutes les louanges, car elle fut une servante fidèle du Seigneur.

Malheureusement, des siècles après sa mort, son nom, son souvenir est souillé par des doctrines anti bibliques que l'on a montées au tour d'elle. Nous ferons toute la lumière à ce propos.

D'autres sujets tels que la réalité du *purgatoire*, *des enfers*, *l'état de l'âme des êtres humains* après leur mort sont traités dans ce livre.

Nous découvrirons, à l'appui des textes bibliques, ce qui est dit au sujet de l'âme des défunts. A t-elle, sous une forme *ectoplasmique*, la capacité de revenir visiter les vivants ?

Nous poursuivrons notre étude par un autre sujet qui divise, celui de l'étang de feu et de soufre – aussi appelé l'enfer de feu ou la géhenne de feu –.

La question qui est au centre des débats est la suivante :

Ceux qui ont transgressé la Parole de Dieu y seront-ils jetés à leur mort ou en étant vivants et surtout sont-ils destinés à recevoir des supplices éternels ou seront-ils détruits ?

Dans ce livre, nous allons aussi, entre autres, découvrir des doctrines sans fondement biblique que cette entité a instituées tout au long des siècles et qui étaient destinées à désacraliser les rêves et les visions.

Pour exemple, nous verrons que les Hommes en étaient venus à prier pour que Dieu les préserve d'avoir des rêves durant leur sommeil.

Avec le temps, comme toute peur collective, ces enseignements anti-rêves sont devenus des superstitions que beaucoup observent, sans comprendre leur raison d'être. Les répercussions sont qu'en ce siècle, généralement, Monsieur et Madame « *Tout le monde* » croient que la majeure partie des rêves ne vient pas de Dieu.

Désormais, il n'est plus acceptable que seuls demeurent les enseignements frelatés d'Hommes moyenâgeux en la matière.

Le souci en ce siècle est que le plus grand nombre a oublié comment nous devons les interpréter, et pire, ils en sont arrivés à mépriser ceux que nous avons.

Cet état de fait n'est pas dû à un choix délibéré de leur part, mais vient d'un conditionnement profond qui a été le nôtre, tout comme nos ancêtres, et cela, sur des siècles.

Nous découvrirons cette réalité et vous verrez certainement, désormais vos rêves et vos visions avec des yeux nouveaux, ceux de la foi.

Nous découvrirons aussi quel degré de consécration au Seigneur il faut avoir en vue de recevoir des rêves et visions de lui, et nous verrons aussi les retombées négatives d'une consécration religieuse à outrance mais qui n'a pas Jésus pour centre.

Je vous apporte également mon témoignage au sujet d'une aide qui m'a été proposée et qui provient des fonds de la papauté.

Le croiriez-vous ! Si je n'avais pas été vigilant, j'aurais pu passer pour un ingrat qui « mord la main de celui qui le nourrit ». Encore un tour de l'ennemi de nos âmes !

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte *572 pages*, intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges) tome II, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique (Version revue et complétée – réédition)* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

<https://kenny-ronald-marguerite.com>.

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à *30 %* par un professionnel ou par mon amie *Nicole*, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 Contenu des livrets :

- ° **Livret 1** : L'héritage législatif sanglant.....18
- ° **Livret 2** : Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil ».....36
 - 2.1. *Le musellement du témoin fidèle en vue d'établir l'infamie du mystère de l'iniquité.*..... 55
 - 2.2. *Le cheval de Troie du repos dominical, institué par la dominante des nations.*..... 61
 - 2.3. *Les bases du repos dominical qui fut acté par le saint chevalier félon.*..... 67
 - 2.4. *Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté.*..... 73
- ° **Livret 3** : Fondement législatif discriminatoire et moyenâgeux.....82
- ° **Livret 4** : Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire.....141
- ° **Livret 5** : Exemples de rites païen que la petite corne a repris à son compte.....161
 - 5.1. *Origine et raison d'être de la déification des objets* 176
 - 5.2. *Origine et raison d'être de la vénération de la « lumière »* 183
 - 5.3. *Les origines du nom du chef suprême de l'iniquité* 190
 - 5.4. *La bonne odeur de fumer de bénédiction, est devenue senteur malodorante de malédiction* 194
 - 5.5. *Perfide héritage païen entériné et magnifié par la dominatrice des nations.*..... 197
- ° **Livret 6** : Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme.....213

- 6.1. *La réalité biblique de l'état de non être où se trouvent les morts et les diverses doctrines antibibliques qui ont été instituées en la matière.....* 214
- **Livret 7** : Non-sens, origine païenne et retombées néfastes de la doctrine du purgatoire.....278
- **Livret 8** : Différence dans la Bible entre l'enfer et l'enfer de feu, et les doctrines humaines qui ont travesti ces notions.....325
- **Livret 9** : Une icône déifiée malgré elle !.....357
- 9.1. *Les oeuvres iniques des faiseurs de "déesse".....* 374
- 9.2. *Le mythe de la médiatrice de l'au-delà.....* 388
- 9.3. *L'attaque et la falsification du pont divin.....* 401
- 9.4. *La manifestation des miracles et des prodiges mensongers réalisés par le fils de la perdition* 412
- **Livret 10** : Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?.....429
- **Livret 11** : Début de la falsification de la connaissance biblique des rêves et visions.....443
- 11.1. *Raison d'être de la désacralisation des rêves et des visions* 449
- **Livret 12** : L'œuvre de désacralisation des rêves et visions fomentée par le « *saint* » chevalier félon.....459
- **Livret 13** : Quel degré de sainteté faut-il avoir afin de recevoir des rêves et/ou des visions du Seigneur ?.....489
- **Livret 14** : Les élèves inattendus du « *saint* » chevalier félon.....525
- **Livret 15** : Décret d'État contre les rêves et visions.....549
- **Livret 16** : Réalité de la vigilance que les sentinelles du Seigneur doivent avoir face aux offres du diable.....563

Héritage de sang et d'infamie

« L'aveuglement sectaire du plus grand nombre enfante un égoïsme qui mène les hommes les plus droits à agir sans pitié, telle une meute de loups sanguinaires. L'héritage que de tels hommes laissent à leurs descendants, enfants et disciples, n'est qu'ignominie et pérennisation des douleurs de leurs victimes au travers des siècles ».

[Citation de Kenny R MARGUERITE].

2 Modalité et présentation de mon mode d'écriture

Pour commencer ce chapitre, je vous dirais que j'ai tiré de mes expériences de lecture de la Bible la certitude qu'il ne faut pas l'étudier pour l'étudier ou encore pour paraître, mais en la considérant comme le verre d'eau salubre qui est apporté à celui qui, perdu en plein désert, est sur le point de mourir de soif. Faites ainsi, et vous verrez que le Saint-Esprit fera couler des sources d'eau vive en vous, selon qu'il est écrit dans [*Jean 7 versets 37 à 39*].

En ayant été attentif à la Parole de Dieu, et en passant du temps de qualité à son contact, tout au long de ces années, petit à petit, j'ai pu y découvrir des perles jusque-là insoupçonnées. Tant et si bien que j'ai ressenti le besoin de les mettre par écrit. Ce livre fait partie d'une série que l'Esprit de Dieu me donne de vous écrire. À la fin de ce livre, je vous présente mon parcours d'écriture.

Quatre autres sont déjà écrits et sont en attente d'édition. En lisant ce livre ainsi que ceux déjà parus, vous pouvez vous rendre compte du fruit de ces temps d'étude que Dieu m'a donnés et me donne de passer en sa compagnie. Cela, d'autant plus que je ne suis ni théologien ni pasteur, et encore moins un docteur spirituel (*je n'ai pas pris de cours de théologie*). Le secret des livres que Dieu me permet d'écrire réside dans le fait que son Esprit-Saint m'a inspiré une pédagogie d'études.

Quand je dois traiter d'un sujet, je prends ma concordance et recherche tous les textes qui dans la Bible traitent de ce sujet.

Une fois tous lus dans un esprit de prières, j'en fais la synthèse.

Dès lors, en ayant bâti mes écrits sur une telle base, j'ai l'assurance que du strass éphémère qu'aurait pu être le fruit de mes pensées, l'Éternel fait de mes écrits, basés sur sa Parole, une grande lumière destinée à préparer son peuple pour le salut.

L'objectif est que vous, ses enfants, deveniez des étoiles du firmament édénique. J'ai l'intime conviction que je fais partie de ceux que le Seigneur a formés lui-même, par le biais de son Saint-Esprit comme il l'a promis dans le texte :

« Aucun n'enseignera plus son concitoyen, ni aucun son frère, en disant : connais le Seigneur ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux » [Hébreux 8 verset 11, Bible Louis Segond].

C'est l'Esprit de Dieu qui apporte la connaissance des choses saintes aux hommes. C'est aussi lui qui permet au peuple de Dieu d'être apte à maîtriser les choses spirituelles : [Jean 16 versets 8-15], [1 Corinthiens 2 versets 9-16].

Ce n'est que quand on commence à passer du temps de qualité à scruter la Parole de Dieu que notre âme est purifiée et que la victoire nous est acquise, par l'Esprit de Dieu, sur toutes les forces du malin.

En vue de la purification du peuple de Dieu, dans mes livres, où je présente l'Évangile, j'ai été inspiré de mettre en place un système qui, je le confesse, est inhabituel. En guise d'exemples pour étayer mes dires, j'inclus autant que possible des textes bibliques qui attestent mes dires.

Il est à noter que certains textes bibliques sont utilisés dans plusieurs chapitres. Ce n'est ici ni une redondance ni une répétition faite par inadvertance ! L'objectif est de tirer dans chaque contexte où le besoin se fait sentir la substance dont on a besoin.

Sachant qu'un même verset peut apporter mille nouvelles révélations, j'en ai donc usé à souhait. En outre, ne soyez pas étonné de l'abondance des versets qui peuplent ce livre.

Mon objectif, ici, est non d'établir une vérité qui me serait propre, mais de présenter la Parole de Dieu dans toute sa plénitude. Elle seule peut enseigner de façon efficiente, purifier, fortifier, etc. !

C'est pourquoi la Parole de Dieu, par des pans entiers de versets, a la prédominance dans ce livre. Mes écrits ne sont ici, ainsi que dans tous mes livres spirituels, que l'exaltation de la Parole de Dieu que l'Esprit-Saint me permet de magnifier dans ces lignes.

Je vous présente, ici, les « *perles divines* » tirées de la Parole de Dieu, que le Saint-Esprit a fait naître dans mon cœur !

Cette façon de faire est peu courante en ce siècle, puisque généralement dans les livres à caractère spirituel, ce sont les intitulés des textes bibliques qui sont donnés et non le texte lui-même, sinon très rarement. Il n'en était pas de même dans les temps bibliques.

Quand nous lisons la Bible, nous constatons que souvent les écrivains bibliques ont utilisé des textes déjà présents dans les saintes Écritures, pour étayer leurs dires. Voici un exemple :

« [...] Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain. [...] » [*1 Corinthiens 9 verset 9, Bible Louis Segond*].

Ce texte qu'utilise ici l'apôtre Paul, est tiré de celui-ci : **« Tu n'emmuselleras point le bœuf, quand il foulera le grain. »** [*Deutéronome 25 verset 4, Bible Louis Segond*].

Cette façon de faire n'était pas destinée à remplir des pages, mais est une pédagogie devant permettre, à la fois aux écrits bibliques de se perpétuer et de ne pas oublier les promesses que le Seigneur nous a faites. Voici l'ordre que le Seigneur a acté et qui doit en toute génération se perpétuer, jusqu'au retour de Jésus-Christ :

« Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des fronteaux entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes. » [*Deutéronome 6 versets 5-9, Bible Louis Segond*].

En agissant de la sorte, de génération en génération, la Parole de Dieu se perpétue. Il est surtout impérieux d'agir ainsi pour les révélations prophétiques que le Seigneur nous fait.

Afin d'être en phase avec ce que le Seigneur nous présente, le texte de [*Habacuc 2 versets 2-3*], nous exhorte à écrire les révélations que nous recevons de lui et également à les relire souvent.

Cette pédagogie, qui tend à utiliser des textes bibliques afin d'étayer une thèse, était aussi la manière de faire de Jésus-Christ.

Prenez le temps de lire concordance en mains son sermon sur la montagne et vous verrez comment il réutilise là, des textes bibliques en vue de développer une idée.

Il a particulièrement employé les textes prophétiques anciens afin que son ministère soit mieux compris de ses contemporains et de nous. Ces texte étaient destiné à présenter l'Évangile, qui n'est autre que Jésus-Christ, lui, le verbe divin, la Parole de Dieu !

Jésus nous demande de marcher comme il a marché, donc j'étaye des textes bibliques mes écrits présentant la Parole de Dieu.

Sachant que c'est en lisant la Parole de Dieu que l'âme est purifiée [Jean 15 verset 3], je vous exhorte donc, quand vous lisez mes livres, à prendre le temps, dans un esprit de prière, de lire chaque portion de la Bible que je vous joins.

Fort de ce que nous venons de voir, vous comprendrez qu'il y a des alarmes qui, quand elles sont déclenchées, doivent nous interpeller.

Quand dans un livre dont nous entreprenons la lecture, il y a trop de versets bibliques, souvent, nous le trouvons inintéressant et avant de l'avoir lu, nous sommes répuvés, il nous faut nous interroger !

Si la Parole de Dieu ne fait pas notre joie, comme la fiancée l'est pour son fiancé, c'est que certainement nous sommes sur une mauvaise pente, sans le savoir.

La Parole de Dieu est une perle de grand prix [Matthieu 13 versets 45 et 46], que nous, ses enfants devons chérir. Je vous apporte, donc, à vous, peuple consacré du Seigneur, en abondance ces perles divines, tout au long de ces lignes.

Mon leitmotiv est : il est écrit dans la Parole de Dieu !

Pour poursuivre je m'en vais vous présenter une autre caractéristique de ma mode d'écriture et pour vous le présenter, je vous invite à lire ceci : « *Il leur dit :*

« Ainsi donc, tout spécialiste des Écritures qui devient disciple du royaume des cioux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes. » [Matthieu 13 verset 52, Nouvelle Bible Français Courant].

En conformité avec ce que présente le seigneur dans ces lignes, quand j'écris des textes spirituels, je suis tel un funambule qui marche entre deux mondes, l'ancienne et la nouvelle.

Le premier représente la parole de Dieu avec ces expressions et ces codes qui souvent semble sortir d'une autre époque, tout en étant toujours très actuel.

Cette base ancienne, qui est l'Évangile qui est les fondations de mes écrits. Je fais donc très très très attention à ne pas la transgresser.

Sur ces fondations je bâtissais, par l'Esprit de Dieu, avec les choses nouvelles, qui sont les explications de texte biblique que j'étais avec des anecdotes contemporaines. Cette base, je le crois rend mais écrit un peu plus illustré et les textes bibliques plus compréhensibles.

Ce qui permet, je veux bien le croire que mon écrit spirituel soit à la portée de tous types de publique, notamment ceux qui ne sont pas très accoutumés à la lecture de la Bible.

Ce que je viens de vous expliquer est d'importance, car ma mode d'écriture peut surprendre, car j'utilise beaucoup de terme biblique qui dans la réalité peut ne pas trouver de correspondance littérale.

Je vous donne un exemple concret, et pour ce faire, je vous dirais que dans [*Galates 3 versets 10-12*] et [*2 Corinthiens 5 versets 21*], il est dit que Jésus est devenu péché et malédiction.

Il n'est pas écrit qu'il a été frapper par une malédiction ou qu'il a péché, car il a vécu sans jamais péché [*1 Pierre 2 versets 21-25*], [*2 Corinthiens 5 versets 21*], il est la pureté et la droiture personnifiée.

Ce qui implique aussi qu'il ne peut en aucun cas avoir été maudit, car dans la Bible la malédiction est attachée à la désobéissance au Seigneur [*Deutéronome 28 versets 15-68*].

Lui a été obéissant, à son Père jusqu'à en acceptant de mourir sur l'immonde croix [*Philippiens 2 versets 5-11*].

Ce faisant, quand il est dit que le fils de Dieu, lui le Christ, est devenu péché et malédiction, il est fait référence d'un fait pouvant s'avoisiner à une mutation. Au moment de mourir sur la croix, Jésus-Christ avait muté génétiquement en Malédiction et en péché.

C'est pour cela, Dieu du se détourner à ce moment fatidique de Jésus, car ces yeux sont trop purs pour contempler le mal, il ne pouvait donc pas les garder sur cette malédiction et pécher en chair et en os qu'était devenu son fils.

La répercussion fut ces cris terribles que Jésus poussa et où il demandait à son Père pourquoi il l'avait abandonné [*Matthieu 27 versets 46*].

Ainsi, il est donc important, quand vous lisez mes écrits, de ne pas chercher à les comprendre selon la sagesse humaine, mais par le biais de la Parole de Dieu. Pour finir, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à préciser que dans ces lignes, mon objectif n'est pas de vous présenter le dogme d'une religion.

Je ne cherche en aucun cas à faire des prosélytes, car à l'heure où je vous écris, je n'ai pas de religion !

Ma conviction est que Jésus-Christ n'est pas venu mourir pour sauver des gens religieux, mais pour se constituer un peuple sanctifié.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce que je dis, je tiens à préciser que je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas faire partie d'une religion. Tout au contraire, dans [*Hébreux 10 verset 25*], le Seigneur nous appelle à ne pas abandonner nos assemblées.

Néanmoins, il ne faut pas finir comme les Corinthiens qui dans [*1 Corinthiens 3 versets 1 à 15*] avaient fini par donner plus d'importance à leurs enseignants qu'à la Parole de Dieu.

Concernant vos lieux de culte respectifs, si vous avez la conviction que le pain de vie qui vous est présenté est toute la vérité, demeurez-y, sinon cherchez un lieu ou une religion qui soit en adéquation avec votre foi.

De mon côté, le Seigneur m'a mis à cœur d'étudier diligemment sa Parole et, en ce jour, je vous apporte ce pain de vie.

N'étant ni pasteur ni théologien, je n'ai donc pas été formaté par le dogme d'une quelconque religion.

C'est en jeûne et prière que j'ai étudié les perles de vie de la Parole de Dieu et fort de cela, je vous les partage aujourd'hui ! Dans le chapitre qui suit, je vous présente mon mode d'écriture.

Mon objectif est la fortification du peuple de Dieu et cela, qu'importe le nom de la religion qu'il porte.

Puissiez-vous, tel le Béréen [*Actes 17 versets 10 et 11*], analyser, dans un esprit de prière et Bible en main, ce précieux trésor de connaissance, que le Seigneur me donne de vous porter dans ces lignes.

3 L'héritage législatif sanglant

Ce chapitre présente des faits, qui sont souvent passés sous silence et qui sont d'ailleurs inconnus du plus grand nombre. Ce sont les souffrances que les Juifs et les observateurs du sabbat ont dû endurer sous un joug tyrannique des plus sanglants.

C'est de la petite corne, aussi appelée la bête à sept têtes et dix cornes qu'il s'agit et qui n'est autre que la papauté (*trônant à la tête de l'Église catholique*).

Il avait été prophétisé qu'elle fasse la guerre aux saints (*le peuple de Dieu*) et soit victorieuse. Dans le *tome III* de ce livre au chapitre « *L'unité indivisible des œuvres du léopard à dix cornes et à sept têtes et de la petite corne* », je me suis attelé à vous apporter les preuves, Bible en main, pour démontrer que la papauté a pleinement réalisé cette prophétie.

La petite corne devait avoir la puissance de légiférer afin de mettre à mort le peuple de Dieu [*Daniel 7 versets 19-26*].

Ce fut aussi le cas de la papauté qui par ces décrets a durant des siècles abaissés ses opposants, tout particulièrement les Protestants, qui ont payé un lourd tribut, leurs biens ont été spoliés, ils ont été torturés et ont fini de brûler sur l'infâme buché inquisitorial.

Bien que ce soit tout le peuple de Dieu qui ait dû subir le joug de fer de la papauté, une partie pourtant des serviteurs du Seigneur était tout particulièrement ciblée, il s'agit des observateurs du sabbat ou du shabbat. L'objectif était que nul ne puisse observer le jour mémorial de la création, monument que Dieu a mis en place afin qu'il soit adoré comme le créateur de toutes choses.

Pour ce faire, la papauté, sous l'instigation du légendaire ennemi de Dieu, a martyrisé et tué les contrevenants. Voici ce que l'histoire nous laisse comme actes iniques que l'Église catholique a perpétrés dans ce sens :

« Ils ont été avertis de se présenter devant eux, au cours d'une période donnée, et de déclarer et de montrer les choses qu'ils avaient vues, connues et entendues raconter à propos de toute personne, vivante ou morte, qui avait dit ou fait quoi que ce soit contre la Sainte Foi catholique ; Qui avait cultivé et observé la loi de Moïse ou de la secte musulmane ou les rites et les cérémonies de celles-ci ;

Ou commis divers crimes d'hérésie, en observant les soirées du vendredi et les samedis ; En portant du lin propre, les samedis, et en portant, ce jour-là, de meilleurs vêtements que les autres jours ; En préparant, les vendredis, la nourriture pour les samedis, dans des casseroles de cuisson sur un petit feu ;

Qui ne travaillent pas les vendredis soirs et le samedi, comme les autres jours ; Qui allument des lumières dans des lampes propres avec des nouvelles mèches, les vendredis soirs ;

Qui placent des draps propres sur les lits et des nappes propres sur la table [...] de considérer et de traiter la personne mentionnée ci-dessus comme excommuniée et maudite [...]

Que leurs jours soient peu nombreux et mauvais ; que leur substance soit pour la jouissance des autres et que leurs enfants soient des orphelins et leurs épouses, des veuves.

Que leurs enfants soient à jamais dans le besoin et que personne ne les aide ; Qu'ils soient chassés de leurs maisons et dépossédés de leurs biens par les usuriers ; Et qu'ils ne trouvent personne ayant de la compassion pour eux. » [Extrait de *déclarations, actes et Édits de la Juridiction royale et le Saint-Office de l'Inquisition, Valencia, 1568*].

Complétons avec un extrait présentant ceux qui judaïsaient comme des hérétiques que l'Inquisition (*l'Église catholique*) brûlait :

« L'an du Seigneur 1481 [...] a commencé en ce lieu le Saint-Office de l'Inquisition contre les hérétiques judaïsant, pour l'exaltation de la foi. [...] Plus de vingt mille hérétiques ont abjuré leurs criminelles erreurs, et plus de mille obstinés dans l'hérésie ont été livrés aux flammes [...] » [Extrait de *Llorente, Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, p. 274-275*].

Du temps de la suprématie moyenâgeuse de l'Église catholique, une partie du peuple européen, a dû payer un très lourd tribut, ce sont les observateurs du Sabbat. Le premier texte présente les bases antisémites et discriminatoires qu'avait jadis établies l'Église catholique romaine – par le biais de son bras vengeur l'Inquisition – vis-à-vis des juifs, mais aussi à l'encontre des observateurs du Sabbat.

Comme nous venons de le voir, cette religion avait édité des lois permettant de spolier et de martyriser tous ceux qui judaïsaient.

Des signes permettant de reconnaître ceux qui observaient le Sabbat furent déterminés, obligeant le peuple à rapporter tout fait démontrant qu'une personne ou un groupe observait le Sabbat.

Ces signes étaient bien ciblés :

Il fallait entre autres débusquer ceux qui adoraient Dieu de manière spéciale à partir des soirées du vendredi et les samedis – donc durant le Sabbat – qui préparaient les vendredis la nourriture pour le samedi, qui cessaient de travailler du vendredi soir au samedi soir, et qui s'habillaient de leurs plus beaux habits les samedis, etc.

C'est sur ces bases que l'Église catholique a pu déclarer hérétiques tous ceux qui observaient ces pratiques, symboles de la manière dont le Sabbat de l'Éternel doit être observé.

L'excommunication et la mort touchaient toutes leurs familles. Selon les anathèmes de l'Église catholique, tous étaient destinés à subir la damnation éternelle et les tourments de l'enfer – Ici l'enfer est présenté, vous l'avez compris, selon la base doctrinale catholique.

Pour découvrir ce que la Bible nous en dit, je vous invite à lire le chapitre intitulé « *Différence dans la Bible entre l'enfer et l'enfer de feu, et les doctrines humaines qui ont travesti ces notions* » –.

Ces édits interdisaient d'avoir pitié d'eux ou de les assister. Pour décourager les contrevenants, il fut entre autres décrété que leurs biens seraient saisis et qu'ils devaient être maudits.

Leurs familles étaient réduites à la mendicité et leur devenir était de mourir de faim. La base première de ce décret présente l'observation de la loi de Moïse et l'observation du Sabbat, comme étant une hérésie.

Et nous avons déjà étudié que la peine pour l'hérésie était la souffrance et la mort. Un nombre incalculable d'entre eux furent brûlés à cause de leur foi. Leur seul tort avait été de rejeter le dogme catholique et de baser leur croyance uniquement sur la Parole de Dieu.

Ce fut un temps vraiment néfaste où les observateurs du Sabbat étaient devenus de la chair à bûcher. C'est ce que nous avons découvert dans le deuxième texte historique que nous avons lu. *Il établit qu'en l'an 1481, plus de 1000 hérétiques judaïsant, donc observant le sabbat, ont été jugés et livrés aux flammes.*

Dans la réalité, la torture précédait toujours ce type de festivités ! Avez-vous conscience de l'abomination que pratiquait l'Église catholique ? Arrivez-vous à imaginer, qu'en ce siècle, 1000 Juifs ou adventistes du septième jour seraient brûlés en une année ?

Et pourquoi ? Non pas parce qu'ils avaient été des gens sanguinaires ! Mais juste parce qu'ils ont choisi d'honorer le Seigneur en observant discrètement le Sabbat. Oui, s'il fallait les débusquer, c'est bien parce que la discrétion était pour eux une seconde nature.

Faire autrement en ayant des œuvres trop voyantes aurait eu pour eux comme résultante de danser au clair de lune avec les flammes.

Voilà ce que nous apprend l'histoire en ce qui concerne les lois catholiques interdisant de travailler le dimanche et imposant de besogner le samedi, donc pendant le Sabbat.

L'histoire nous laisse donc des souvenirs abominables qui sont liés à ces lois catholiques, pourtant elles demeurent toujours le pilier des lois françaises en ce qui concerne le repos dominical.

En outre, derrière cette traque et le génocide de ceux qui observaient le Sabbat, ainsi que derrière cet antisémitisme, cet anti-judaïsme qui a duré des siècles, se cachent des œuvres catholiques destinées à maintenir les hommes dans l'ignorance des Saintes Écritures. Il fallait faire en sorte que les œuvres de falsification (*de la Parole de Dieu*) de cette religion ne soient découvertes.

Cette réalité est un fait historique qui, selon moi, est passé inaperçu malgré sa gravité. L'histoire nous apprend que, en raison de leur coutume consistant à instruire oralement la Parole de Dieu, les juifs, aussi pacifiques fussent-ils à cette période de par leur style de vie, étaient malgré eux les pires ennemis des doctrines falsifiées de la Parole de Dieu que l'Église catholique distillait au peuple.

Pour comprendre cela, il nous faut nous reporter à l'époque où l'Église catholique a entrepris de changer la loi de Dieu, en faisant disparaître la connaissance de l'Évangile pure de la surface de la Terre.

Pour ce faire, il fut décrété que la Bible était interdite au peuple et que seuls les prélats catholiques, ainsi que ceux à qui l'Église catholique le permettait, pouvaient la lire. L'objectif était que la seule connaissance de la Bible qui puisse circuler soit celle issue du dogme catholique – donc, la Vulgate aux textes bibliques qui ont été falsifiés –.

Ceux qui, malgré cette interdiction, continuaient à posséder une Bible ou une de ses parties, ou avaient des convictions différentes de celles de l'Église catholique, devenaient passibles de la mort sur le bûcher, comme ce fut le cas pour *Jean Hus* et *Jérôme de Prague* qui périrent brûlés. Par le *Concile de Toulouse*, les hauts dignitaires catholiques s'étaient assurés de maintenir le peuple dans l'ignorance de la Parole de Dieu, en lui interdisant l'accès à la Bible.

Si le peuple venait écouter les prélats catholiques présenter la Sainte Parole, c'était en latin et, par conséquent, non accessible au plus grand nombre. Il ne pouvait donc pas prendre conscience des perles de connaissance de la Parole de Dieu.

Malgré les plans pour que le pot aux roses des falsifications fomentées tout au long des siècles par l'Église catholique, dans la Parole de Dieu, ne pût être découvert, un groupe d'irréductibles lui tenait tête, sans que les lois catholiques ne puissent les mater. *Oui !*

Car ces lois interdisaient de posséder ou de lire la Bible, mais elles n'interdisaient pas de parler de Dieu.

Le peuple juif avait coutume d'enseigner à l'oral la Parole de Dieu et surtout sa Sainte Loi, où que ses disciples soient, et c'est ce que nous découvrons dans le texte qui suit : « *Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute ta force.*

Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton coeur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras.

Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des frontaux entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes. » [Deutéronome 6 versets 5-9, Bible Louis Segond].

De par leur système d'enseignements, les Juifs étaient donc un danger risquant de faire paraître au grand jour les malversations instituées par l'Église catholique. À cette époque, ce type d'enseignement était bien installé dans la société !

L'influence des Juifs était par conséquent prépondérante au sein du peuple romain et de la chrétienté. C'est ce que nous pouvons constater dans l'extrait de l'*Apologie du christianisme de Tertullien*, – qui fut écrite en l'an 197 après Jésus-Christ –, qui suit :

« Philadelphie, roi très savant [...] par le goût des bibliothèques, réunit beaucoup de livres d'histoire, renommés par leur ancienneté ou curieux sous quelque rapport ; Sur le conseil de Démétrius de Phalère [...] Il fit aussi demander des livres aux Juifs, à savoir leurs écrits à eux, conçus dans leur langue, qu'ils étaient seuls à posséder.

En effet, c'est aux Juifs seuls que les prophètes, qui étaient Juifs eux-mêmes, avaient parlé, au peuple adoptif de Dieu, en vertu de la grâce accordée à leurs pères. On appelait autrefois Hébreux ceux qu'on appelle Juifs maintenant, et c'est pourquoi leur littérature et leur langue s'appellent hébraïques. Mais les Juifs fournirent aussi à Ptolémée le moyen de comprendre ces livres :

Ils lui donnèrent soixante-douze interprètes, que le philosophe Ménédème lui-même, rendant ainsi gloire à la Providence, a admirés à cause de l'uniformité de leurs versions. C'est une chose que vous affirme aussi Aristée. C'est ainsi que ces monuments, traduits en langue grecque, sont visibles, aujourd'hui encore, au temple de Sérapis, dans la bibliothèque de Ptolémée, avec l'original hébreu.

Les Juifs aussi les lisent publiquement : C'est une liberté pour laquelle ils paient un tribut. Partout, on va les entendre le jour du Sabbat. Quiconque les entendra, trouvera Dieu ; Quiconque s'efforcera de comprendre, sera forcé de croire. » [Extrait de l'*Apologie du christianisme de Tertullien* écrite en l'an 197 après J.-C. ; chapitre XVIII].

Comme nous le voyons, il était permis aux Juifs d'enseigner à tous. Leurs écrits étaient exposés dans les bibliothèques romaines, et ils étaient très prisés.

En raison de cet honneur, dont les Juifs jouissaient grâce aux Romains – ils avaient installé l'enseignement des Juifs sur un piédestal –, l'Église catholique ne pouvait, sans texte de loi à l'appui, interdire cet enseignement. C'était un *casse-tête* pour elle qui souhaitait cacher ses crimes sous couverture de la piété et de la Sainteté.

Comment pouvait-elle décemment interdire de parler de Dieu ? Étant ses représentants autoproclamés, c'est au nom de Dieu que les prélats catholiques vivaient, ils ne pouvaient donc couler leur fonds de commerce, en interdisant de parler du Seigneur.

Les Juifs de leur côté étaient soumis à la loi et aux décrets qui interdisaient de posséder ou de lire la Bible. Ils ne cherchaient donc pas à la bafouer !

Pendant, l'interdiction ne concernant pas l'enseignement oral de la Parole de Dieu, les Juifs ont pu, sans être inquiétés, continuer à enseigner au plus grand nombre, comme ils l'avaient toujours fait. L'Église catholique a donc opté pour une solution qui fut plus subtile et plus radicale.

Ne pouvant juridiquement interdire au peuple juif de parler de Dieu ou de sa Sainte Loi, plutôt que de les attaquer de front, elle a fait en sorte de les isoler du reste de la population. Pour ce faire, la Haute Instance catholique a édicté une des pires lois antisémites, dont je vous présente maintenant un extrait :

« Aux Juifs, qui en raison de leur propre faute, ont été condamnés par Dieu à un esclavage perpétuel [...]

En vérité, ils sont sans gratitude envers les chrétiens, car, au lieu de nous remercier pour le traitement bienveillant, ils nous retournent des invectives et parmi eux, au lieu de l'esclavage qu'ils méritent, ils s'arrangent pour clamer leur supériorité [...]

Que, gagnés par la piété et la bonté du Saint-Siège, ils reconnaîtront à la fin leur égarement, et qu'ils ne devraient pas perdre de temps pour voir la véritable lumière de la foi catholique, et qu'ils acceptent pendant qu'ils persistent dans leurs erreurs, et qu'ils réalisent qu'ils sont des esclaves en raison de leurs actes, alors que les chrétiens ont été libérés grâce à notre Seigneur Dieu Jésus-Christ, et qu'il est injustifié pour cela que les fils de femmes libres servent les fils d'esclaves.

En conséquence [...] Tous les Juifs devront habiter dans un seul quartier, qui ne possédera qu'une seule entrée, et qu'une seule sortie, et que s'il n'y a pas assez de places [dans ce quartier], alors, dans deux ou trois ou le nombre nécessaire ;

Dans tous les cas, ils devront résider entièrement entre eux dans des rues désignées et être foncièrement séparés des résidences des chrétiens, [Ceci doit être appliqué] par notre autorité dans la ville et par celle de nos représentants dans les autres états, terres et domaines mentionnés ci-dessus.

De plus, dans tous les états, territoires, domaines dans lesquels ils vivent, ils n'auront qu'une seule synagogue, à l'emplacement habituel, et ils n'en construiront pas de nouvelles, ni ne posséderont leurs propres bâtiments. De plus, toutes leurs synagogues, autres que celle autorisée, devront être détruites et démolies.

Et les propriétés qu'ils possèdent actuellement devront être vendues à des chrétiens dans un délai à déterminer par les magistrats eux-mêmes. En plus, concernant la question que les Juifs doivent être reconnaissables partout :

[À cette fin,] les hommes devront porter un chapeau, les femmes, quelque signe évident, de couleur jaune, qui ne devra pas être caché ou recouvert d'aucune façon, et devra être fermement apposé [cousu] ; Et de plus, ils ne pourront être absous ou excusés de leur obligation de porter le chapeau ou tout autre emblème de ce genre en aucune occasion et sous aucun prétexte, quels que soient leur rang ou importance ou leur capacité à tolérer [cette] adversité, *que ce soit par un chambellan de l'Église, des ecclésiastiques d'une cour apostolique, ou leurs supérieurs.*

[...] Ils ne devront pas travailler ni donner à travailler le dimanche ou tout autre jour férié déclaré par l'Église. Ils ne devront pas non plus incriminer des chrétiens d'aucune façon ou répandre des conventions fausses ou falsifiées. Et ils ne devront d'aucune façon jouer, manger ou fraterniser avec des chrétiens.

Et ils ne pourront pas utiliser de termes autres que latins ou italiens dans les livres de comptes qu'ils tiennent avec des chrétiens, et, s'ils devaient utiliser de tels mots, ces tels accords ne seront pas opposables à des chrétiens [en cas de procédure judiciaire].

De plus, ces Juifs devront se limiter au commerce des vieux chiffons, ou cencinariae (comme on dit en vernaculaire), et ne pourront pas faire du commerce de grains, d'orge ou d'autre denrée essentielle au bien-être humain.

Et ceux parmi eux qui sont médecins, même si appelés et sommés, ne pourront assister ou prendre part aux soins de chrétiens. *Et ils ne devront pas être considérés comme des supérieurs, [même] par des pauvres chrétiens. Et ils devront fermer complètement leurs comptes [de prêt] tous les trente jours [...]*

Et les statuts des États, territoires et domaines (dans lesquels ils ont vécu pendant une certaine période) concernant la primauté des chrétiens, devront être mis en conformité et suivis sans exception.

Et s'ils devaient, de n'importe quelle façon, ne pas se soumettre à ce qui précède, cela devra être traité comme un crime [...] par leurs magistrats respectifs, exactement comme s'ils étaient des rebelles ou des criminels selon la juridiction où le délit a été commis [...]

Et pourront être punis à la discrétion des autorités et juges appropriés. » *[Extrait des Lois et arrêtés auxquels doivent obéir les Juifs vivant dans les États du Saint-Siège, décrétés par l'évêque de Rome, le pape Paul IV, Servus servorum die du 14 juillet 1555].*

Pour la petite histoire, en vue de bien placer dans son canevas ce texte il convient de ce référer à la grande histoire. Ici ce qui est promulgué le 14 juillet 1555, s'adresse à tous les États du saint-siège, à cette époque-là France faisait partie des pays, qui étaient sous la dominance de la papauté, cette loi, était donc aussi destinée aux Français. Maintenant ce point acté, poursuivons.

Cette loi, sous couvert de rendre justice à Jésus-Christ, consistait à punir le peuple juif qui l'a martyrisé. *Le pape Paul IV* déclara que c'est parce que les Juifs avaient contribué à tuer Jésus qu'ils méritaient d'être destitués de leurs rangs et dépossédés de leurs biens.

Cette loi catholique contre les Juifs fut si radicale, notamment contre leurs biens, qu'ils ne connurent selon moi qu'un seul cas similaire dans le dernier millénaire, ce fut sous *Hitler et les nazis !*

Avez-vous conscience que par cette loi l'Église catholique avait établi l'esclavage du peuple juif ?

Revoyons l'extrait qui présente cela. Voici ce qui avait été acté : « **Aux juifs, qui en raison de leur propre faute, ont été condamnés par Dieu à un esclavage perpétuel [...] au lieu de l'esclavage qu'ils méritent [...] et qu'ils réalisent qu'ils sont des esclaves en raison de leurs actes [...]** »

Nous avons aussi vu que les juifs avaient été déchus de tous leurs droits et il avait été décrété qu'ils étaient inférieurs aux chrétiens.

L'Église catholique les a parqués dans des zones de non-droit, comme on le ferait pour du bétail.

Dans l'histoire, seuls les nazis ont agi ainsi, et même ils n'ont œuvré ainsi que quelques années, alors que l'Église catholique a, elle, agi de façon discriminatoire en abaissant et en spoliant le peuple juif durant des siècles. Cet abaissement des juifs par l'Église catholique a aussi eu pour levier les lois du dimanche.

Revoyons ce que ce texte préconisait en la matière : « [...] **Ils ne devront pas travailler ni donner à travailler le dimanche [...]** »

Nous retrouvons ici les bases oppressantes des lois interdisant de travailler le dimanche. Ici, les Juifs étaient sommés de ne pas travailler le dimanche et ils ne devaient pas non plus permettre à leurs employés de travailler en ce jour.

Comme ils ne travaillent pas le samedi, c'était donc un grand manque à gagner pour eux, ce qui les défavorisait face à leurs concurrents directs qui travaillaient le samedi.

Cette situation perdure jusque dans ce siècle et, en tant qu'observateur du sabbat, j'en fais les frais. Je vous présente cette réalité au chapitre intitulé « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* ».

Pour poursuivre, je vous dirais que l'abaissement du peuple juif par l'Église catholique fut dramatique, de riches commerçants qu'ils étaient jusque-là, ils sont devenus des chiffonniers.

Ils ne pouvaient plus vendre des choses de valeur ou faire du commerce en vendant les produits de première nécessité.

En vue de faire passer la pilule auprès du peuple (*qui tenait, comme nous l'avons vu précédemment, le peuple juif en grande estime*), l'Église catholique fit ressortir le fossé qui existait entre la position sociale et les biens matériels des Juifs et la situation des chrétiens.

En grande majorité, les Juifs avaient une situation financière plus enviable que les nobles chrétiens ; cette mise en avant du nerf de la guerre par les prélats catholiques a pu attiser la jalousie et l'animosité des chrétiens envers les juifs.

C'est ainsi que les prélats catholiques obtinrent le champ libre pour martyriser et spolier les juifs en toute impunité. L'attaque du *pape Paul IV* contre les juifs fut drastique ; leurs biens furent saisis, leurs temples détruits dans leur majorité.

Pour limiter les lieux de cultes juifs où la Parole et la Loi de Dieu pourraient être enseignées à l'oral, l'Église catholique a décrété qu'il ne pourrait exister qu'une seule synagogue par ville.

Afin de pouvoir spolier en toute impunité les juifs, le *pape Paul IV* décréta qu'ils étaient désormais les esclaves des chrétiens et ils furent reconnus comme inférieurs. Les chrétiens ne trouvèrent rien à redire, car cette loi pernicieuse était présentée comme une loi d'équité qui visait à rétablir la parité sociale ! Le peuple accepta donc sans broncher l'énormité qui se cachait derrière cette loi.

L'étude attentive de ce décret permet de se rendre compte que l'Église catholique s'en est largement servi pour interdire aux juifs de fraterniser avec les chrétiens. Par ce biais elle a coupé tout lien pouvant subsister entre les juifs et les chrétiens.

L'isolement du peuple juif par l'Église catholique se traduit par l'impossibilité pour eux de vivre à proximité des chrétiens, la loi ordonnant qu'ils vivent reclus entre eux.

Lors d'un contact obligatoire entre un chrétien et un juif, il était interdit d'utiliser les langues des Juifs. Une autre mesure drastique, en vue de s'assurer que nul chrétien ne fraterniserait avec des juifs, l'Église catholique décréta que les juifs devaient avoir des signes distinctifs.

Les hommes devaient obligatoirement porter des chapeaux, et les femmes devaient avoir sur leurs vêtements un morceau de tissu ou un signe bien visible qui devait être jaune. Cette loi était radicale, car les insoumis étaient considérés comme ayant commis un crime d'hérésie.

Ils devaient subir pour cela la peine encourue pour ce crime.

Nous savons désormais qu'ils finissaient brûlés sur le bûcher, après avoir été sévèrement torturés. La peine a été étendue à tous ceux qui cherchaient à fraterniser avec les juifs (*à judaïser*).

Cette loi allait très loin car elle interdisait à un médecin Juif de soigner un chrétien et cela qu'importe les circonstances. Redécouvrons la partie de cette loi qui stipule cela : « [...] **Et ceux parmi eux qui sont médecins, même si appelés et sommés, ne pourront assister ou prendre part aux soins de chrétiens. [...]** »

Les choses étaient vraiment drastiques et oppressantes, car si un médecin juif assistait à un accident – où il y avait un chrétien qui était gravement blessé –, il ne pouvait intervenir et devait laisser le blessé expirer, faute des premiers secours qu'il lui était interdit de lui prodiguer. Faire autrement l'exposait à être frappé par la loi.

Prenons un exemple concert :

Imaginez-vous vivant à cette époque et que vous êtes chrétien. Vous habitez dans une ferme qui est située dans une petite clairière au cœur d'une forêt luxuriante. Votre habitation se trouve très loin de la ville et aucun de vos très rares voisins n'est médecin. Ce qui va être des plus oppressants pour vous, un soir où votre fille de 10 ans est malade et que sa fièvre ne fait qu'augmenter de façon exponentielle.

Vous entreprenez donc, au plus vite, de l'amener à la ville la plus proche. Ce qui vous prendra une demi-journée.

Mais ne pouvant agir autrement, vous faites diligence et partez, avec votre carriole, en tâchant d'arriver au plus vite avec votre petit ange. Mais quand vous arrivez enfin, il est très tard, et tous les cabinets médicaux de tous les médecins chrétiens sont fermés. Mais un espoir vient de se présenter à vous, on vous parle d'un médecin juif.

Malgré l'interdiction que vous connaissez, vous vous rendez vers lui. En voyant votre fille, cet homme et sa femme sont émus de compassion et lui prodiguent toute la nuit les soins dont elle a besoin. Mais ce fut au détriment de leurs vies, car un « bon samaritain » ayant vu toute la scène est allé chercher les inquisiteurs.

Le jugement fut acté et ce médecin et son épouse ont été condamnés à être torturés, puis brûlés sur l'infâme bûcher, jusqu'à ce que mort s'ensuive ! Et quel fut leur crime ? Avoir donné de l'amour à une petite fille malade !

Arrivez-vous à imaginer combien tragique et absurde était cette loi ? Généralement, quand survient la maladie ou un accident, l'on ne regarde pas à l'appartenance religieuse ou sociale, mais l'on est tenu de porter secours. Et même, en ce siècle, faire autrement serait être hors la loi, car la non-assistance à personne en danger est punissable par la loi.

Cette interdiction de soigner des chrétiens qui était imposée au médecin juif – que l'Église catholique avait instituée – n'avait qu'un seul but : *séparer les juifs des chrétiens.*

Il est important de comprendre en quoi les médecins juifs étaient de grands dangers pour le culte catholique.

Pour le comprendre, il faut ne pas oublier que les médecins de famille ont la clef de la porte du cœur de leur patient.

Exemple : *imaginez une personne qui est atteinte d'une grave maladie et qui pense ne pas survivre. Généralement, si elle est chrétienne, son besoin sera de mieux connaître le Seigneur.*

Le médecin qui la suit étant juif a la faculté de lui parler de toute la Parole de Dieu. Et le lien médecin-patient sera le témoignage qui permettra à la fois de germer.

Il était donc important pour l'Église catholique de fermer cette porte afin que la pure Parole de Dieu ne puisse parvenir par ce biais au peuple. En découvrant ces vérités historiques, j'aimerais vous faire remarquer que cette loi qui décréta la spoliation des Juifs date du *14 juillet 1555*, soit moins de dix ans après le *Concile de Trente* qui interdisait au peuple de lire la Bible dans une autre langue que le latin, base de la *Vulgate* ou de la traduire et qui est daté du *8 avril 1546*.

Alors que pendant plus d'un millénaire de domination catholique, les biens des Juifs avaient été préservés – il n'existait aucun décret d'excommunication –, moins de dix ans après la loi interdisant de traduire la Bible, les Juifs étaient devenus *persona non grata*.

Si l'objectif de l'Église catholique était vraiment de servir et de rendre justice au Christ, en étant « *son représentant* », elle aurait mis en pratique ce que la Parole de Dieu préconise dans le texte qui suit, où il demande à son peuple de pardonner et de prier pour ceux qui le persécutent : « **Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas. [...] Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes.**

S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; Car il est écrit : A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ;

Car en agissant ainsi, ce sont des charbons ardents que tu amasseras sur sa tête. Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais surmonte le mal par le bien. » [Romains 12 versets 14, 17-21, Bible Louis Segond].

Cette vérité biblique est importante, car dans les versets visés plus haut, la Parole de Dieu – qui est Jésus-Christ lui-même, voir [Jean 1 versets 1-18, 29-30] –, nous demande de ne point rendre le mal pour le mal et de ne pas nous venger.

La vengeance appartient à Dieu qui fait justice à ses enfants du mal qui leur est fait. Dans ce texte, la Parole de Dieu nous appelle aussi à surmonter le mal par le bien. Jésus-Christ nous donna à la croix un bel exemple de cette vérité, puisqu'il a dans le texte qui suit, pardonné à tous ceux qui l'avaient persécuté et allaient le tuer :

« Jésus dit : Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. [...] » [Luc 23 verset 34, Bible Louis Segond].

Dans le verset qui suit, la Parole de Dieu nous demande de marcher comme Christ a marché : « **Et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur. » [Éphésiens 5 verset 2, Bible Louis Segond].**

Donc, en tant que « *gardien de la Parole de Dieu* » et les « *représentants de Dieu* », l'Église catholique était tenue de suivre ces prescriptions en pardonnant au peuple juif pour les sévices qu'il a jadis fait subir à Jésus.

En dépouillant les Juifs, elle rejetait les enseignements du Seigneur demandant à ses disciples de tendre l'autre joue. Le texte qui suit nous renseigne : « **Vous avez appris qu'il a été dit :**

Œil pour œil, et dent pour dent. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant.

Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. » [*Matthieu 5 versets 38-39, Bible Louis Segond*].

Il est important de noter que le décret que l'Église catholique a établi et qui abaisse les juifs concerne personnellement ceux qui l'ont institué ! En effet, la Parole de Dieu nous dit que tous ceux qui font alliance avec l'Éternel en Jésus-Christ deviennent des juifs.

Non selon la chair, mais selon l'Esprit, et sont des héritiers en Jésus des promesses que Dieu fit à Abraham, selon qu'il est écrit dans :

[*Galates 3 versets 6-9, 13-14, 26-29*], [*Romains 11*], [*Romains 2 versets 28-29*], [*Romains 9 versets 3-11, 23-33*].

Si les Juifs étaient tous coupables en tant que peuple de la mort de Jésus, les chrétiens – dont font partie les catholiques qui sont devenus en Christ des juifs spirituels – devraient donc aussi être traités comme tels.

Ces décrets anti-juifs devraient particulièrement leur être appliqués puisque, de toute la chrétienté, c'est l'Église catholique qui a bâti sa foi sur les apôtres *Pierre* et *Paul* qui étaient des juifs. Nous découvrons cela dans le texte suivant :

« *Lorsque Pierre entra [...] Vous savez, leur dit-il, qu'il est défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui ; Mais Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur.* » [*Actes 10 versets 25 et 28, Bible Louis Segond*].

Lisons aussi ceci : « [...] **Et Paul dit : Je suis Juif, né à Tarse en Cilicie [...]** » [*Actes 22 versets 2-3, Bible Louis Segond*].

Dans ces écrits, l'Église catholique reconnaît l'apôtre Pierre comme étant la tête (*chef*) de leur religion.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière : « **L'Église qui a été édifiée par le Christ, le Seigneur, sur Pierre, tête de toute l'Église, son prince et son pasteur [...]**

Ses pontifes légitimes qui tiennent leur origine de Pierre lui-même, qui sont établis sur sa chaire, et sont aussi les héritiers et les garants de sa doctrine [...]

Et parce que là où est Pierre, là est l'Église, et que Pierre parle par le pontife romain, vit toujours dans ses successeurs, exerce le jugement et présente la vérité de la foi à ceux qui cherchent [...] Pour cette raison les paroles divines [...]

Que tient cette chaire romaine du très bienheureux Pierre. » [Extrait de : Pie IX : 16 juin 1846 – 7 février 1878, encyclique « *Qui Pluribus* », 9 novembre 1846, l'infaillibilité du pape].

Lisons aussi ce texte dans lequel l'Église catholique reconnaît les apôtres Pierre et Paul comme ses chefs : « **Saint Pierre et saint Paul sont les deux princes de l'Église qui font un seul** » [...]

De l'Église catholique et ses chefs les plus éminents [...] Ils sont le double sommet de l'Église universelle [...] Ils sont les deux pasteurs et chefs suprêmes de l'Église qui forment une seule tête interprétée en ce sens qu'elle suppose une égalité en tous points entre saint Pierre et saint Paul [...]

Dans le pouvoir suprême et le gouvernement de l'Église universelle. » [Extrait de : Grégoire XV : 9 février 1621 – 8 juillet 1623 ; Urbain VIII : 6 août 1623 – 29 juillet 1644 ; erreur concernant la double tête de l'Église].

Un autre fait d'importance est que Marie, la mère de Jésus, qui est l'icône de l'Église catholique, était juive et Joseph, son mari, aussi, tout comme Christ, voir [Luc 1 versets 26-38], [Matthieu 2 versets 2-17], [Jean 4 versets 6-9].

L'Église catholique était donc aussi coupable que les juifs qu'elle condamnait. Cependant, ces bases bibliques n'avaient pas de place dans les plans de cette religion qui, pour prospérer, a établi des décrets antisémites. Dans le *Concile de Trente*, elle se reconnaît comme étant seule apte à comprendre et à interpréter la Parole de Dieu.

Comment ces prélats ont-ils pu omettre ces vérités avant d'établir ces décrets qui ont contribué à brimer, à abaisser, à spolier et à tuer tant de martyrs juifs ?

Vous voyez bien que dans la démarche antisémite qu'institua l'Église catholique, la vérité est ailleurs ! Pourquoi a-t-elle voulu venger le Christ si longtemps après sa mort ?

Si l'objectif catholique était vraiment de faire justice au Christ, pourquoi, après avoir dépossédé les juifs de leur dignité et de leurs biens, leur avoir interdit de fraterniser avec les chrétiens ?

Pourquoi avoir mis en place tous ces signes distinctifs qui permettaient de reconnaître un juif à des kilomètres ? Pourquoi les avoir, telles des bêtes, parqués dans des quartiers réservés à eux seuls ?

Vous me répondrez qu'il s'agissait de séparer un peuple qui avait été reconnu comme « inférieur » à un autre.

Pourquoi donc leur laisser le droit d'avoir des lieux de culte, en limitant le nombre de synagogues ?

— *On leur a dit : « Vous serez spoliés de vos biens, mais il y a une bonne nouvelle : Vous avez le droit d'avoir vos cultes ! »*

Pour cette petite lumière, que pouvaient dire les Juifs sinon « Āmēn » ?

Mais il y a un hic : « Vous êtes limités pour votre territoire à n'avoir qu'une seule synagogue ! »

Vous imaginez-vous la chose ? Si le peuple juif d'une ville est d'environ cent mille membres. Il aurait fallu, comme à la Sécurité sociale, instaurer un système de tickets pour pouvoir accéder à la synagogue les jours de culte !

— *Je vous repose la question : Si ce n'était pas pour s'assurer que les juifs n'enseigneraient pas aux chrétiens la Parole de Dieu, pourquoi tant de précautions en vue de séparer les uns des autres ?*

Cette loi catholique était donc un *cheval de Troie*, dont la finalité était d'empêcher l'enseignement oral de la Parole de Dieu aux chrétiens. Elle a été le meilleur allié de l'Église catholique, permettant de tenir les chrétiens loin des juifs.

Nul non-juif n'aurait osé s'afficher ou fraterniser avec un juif.

Dans les rues ou lors des perquisitions, les forces de l'ordre pouvaient facilement reconnaître un juif et un chrétien en train de fraterniser. Vous qui me lisez, pouvez-vous, ne serais-ce qu'un instant imaginer ce que le peuple juif a vécu sous la férule catholique ?

Pouvez-vous imaginer devoir vous vêtir d'une certaine couleur imposée par des dictateurs ? Vous, Monsieur, imaginez-vous devant porter à vie des chapeaux comme signe distinctif permettant de reconnaître votre appartenance ?

Et vous, Madame, comment vivriez-vous l'obligation de toujours avoir du jaune sur vous ? Que ressentiriez-vous, mes dames de la noblesse si vous deviez mettre quelque chose de jaune sur votre belle robe noire ébène haute couture (dont nous ne parlerons pas ici du prix, par courtoisie envers vous) ?

Aux protestants : Que diriez-vous si, par décret de l'Église catholique, vous étiez obligés de vivre dans un quartier donné, réservé uniquement à des protestants ? Et que vous ne puissiez, sous peine d'être reconnus hérétiques (et de finir sur le bûcher), aller vivre ailleurs !

À vous parents et grands-parents qui avez sué sang et eau en vue de préparer l'avenir financier de vos enfants et de vos petits-enfants, en vous privant pour économiser, sou après sou, afin qu'ils aient un devenir heureux, comment seriez-vous si, du jour au lendemain, sous prétexte d'équité dans la société, une loi catholique décrétait que, parce que vous êtes protestant, vous devez être dépossédé de tout ce que vous avez ?

Si vous vous retrouviez dans l'un de ces cas de figure, que ressentiriez-vous ?

Par ces actions, l'Église catholique a abaissé et marqué durant des siècles le peuple juif, aussi profondément que les tatouages numériques utilisés par les nazis pour marquer leurs représentants.

Avez-vous conscience que, jusqu'à ce jour, ce décret catholique a laissé des traces durables de désunion entre les juifs et les chrétiens ?!

4 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

C'est ici la parole que l'Éternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Éternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte *5 livres*, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun *572 pages*.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

*Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.
Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !*

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des *3 anges apocalyptique*.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejeteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...]**

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible Louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible Louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandera leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV* et *V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent !

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porter un gros coup a mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de M. Vincent GUILGAULT contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'oeuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« *Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.*

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « **Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :**

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres* de *572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres* de *572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une
énigme pour moi.*

*D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.*

*De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion
des mots !*

*Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre coeur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

5 **Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"**

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais qu'actuellement, sous le voile de l'invisible se jouent des tragédies dont les répercussions pour l'humanité sont pires que celles que contaient autrefois les Grecs.

En effet, il s'agit de la mort du plus grand nombre, aussi bien de façon littérale que spirituelle. Pour la mort physique, vous ne me contredirez certainement pas, car toute l'humanité est, depuis plus de deux ans « *sous le joug* » du mortel *Corona virus*.

Ce fléau a fait et fait encore des ravages sur toute la surface de la terre, retenant en otage toutes les nations et décimant des peuples.

Face à cette situation dramatique et inédite, les questions affluent :

D'où vient cette maladie ? Est-ce un virus qui a pris naissance dans la nature et qui a muté ? Ou encore, est-ce une arme chimique, créée intentionnellement ? Et si c'est le cas, pourquoi ce virus est-il dans la nature ? A-t-il été lâché par inadvertance, ou fait-il partie d'un complot d'un groupe obscur destiné à détruire une grande partie de l'humanité ?

N'étant pas scientifique ou un investigateur des services secrets, je ne puis vous répondre, néanmoins, l'auteur de toutes les maladies et calamités qui frappent le monde est connu. Pour découvrir son identité, je vous invite à lire les textes de [Job 1] et [Job 2].

Dans ces lignes, nous voyons comment Satan a tué les enfants de Job. Pour ce faire, il a utilisé les grands vents afin de cogner de façon simultanée sur les quatre coins de la maison où ils étaient réunis.

Le démon a aussi œuvré par le biais de peuplades sanguinaires afin de tuer les serviteurs de Job en vue de voler ses troupeaux.

Nous découvrons aussi comment le diable maîtrise et utilise les maladies, il a frappé Job d'un ulcère qui lui a laissé des plaies sur toute la surface de son corps.

Dans [Matthieu 24] et [Luc 21 versets 10-36], nous apparaissent les signes des derniers temps, *les guerres, les maladies, les famines, etc.*

En lisant cela, nous comprenons que c'est le démon qui est aux manettes. La raison d'être de toutes ces choses devant marquer la fin du monde et que nous vivons en ce siècle est que le démon est déchaîné, car il sait qu'il lui reste peu de temps, c'est pour cela que tel un lion affamé il est impitoyable.

Le démon est toujours à l'œuvre quand il y a « *un mauvais coup dans l'air* », il fera bientôt s'abattre sur toute l'humanité une autre tragédie bien pire que la *Covid 19*, c'est de la marque de la bête qu'il s'agit ! *Celle-ci sera spirituelle et entraînera la perte de millions d'individus.*

Le sort réservé à ceux qui recevront cette marque sera de brûler dans *l'étang de feu et de soufre*, les autres qui ne l'auront pas ne pourront « *ni acheter ni vendre* » et seront tués par une entité inique, représentée par un agneau apocalyptique à deux cornes.

Seuls les « *saints* » seront épargnés ! Nous le verrons. Cet être éminemment étrange, bien que se soit lui qui donne la marque de la bête, n'en est pas le détenteur. Celui qui l'est, c'est une bête à sept têtes et dix cornes, qui est au service du démon. La marque de la bête est donc par extension la marque du démon ! Il apparaît ainsi que deux choix seront bientôt proposés à toute l'humanité :

Le premier consiste à recevoir la marque de la bête qui s'acquiert en portant révérence au diable, en rejetant le Seigneur ou sa Parole. Le deuxième choix est de demeurer fidèle à Dieu et d'être scellé par le Saint-Esprit pour éviter l'emprise du démon et de ses sbires.

Ceci est le cœur du message des trois anges apocalyptiques exhortant à sortir de Babylone, où les oeuvres de l'agneau bestial à deux cornes sont pratiquées. Ceci conduit, nous l'avons vu, à recevoir la marque de la bête, sans laquelle nul ne peut ni acheter ni vendre.

Nous verrons aussi comment, au fil des siècles, le peuple de Dieu, la belle et délicate épouse du Seigneur, en est venue à copuler avec la bête et pire, comme une courtisane, elle a conçu pour son amant inique des enfants illégitimes.

Dans ces lignes nous lèverons aussi le voile sur l'identité de Babylone (*la sulfureuse cavalière qui monte une bête écarlate*). Nous décrypterons en outre, la réalité cachée derrière la marque de la bête qui, dans le livre de l'Apocalypse, semble sortir de nulle part afin de corrompre le plus grand nombre. Pour beaucoup, il s'agirait d'une puce implantée, notamment par le biais des vaccins contre la *covid 19*.

Cependant, est-ce bien ce que nous dit la Bible à ce propos ? Nous le verrons ! Nous analyserons aussi, la réalité littérale qui se cache derrière les symboles « *vendre et acheter* » indissociables de la marque de la bête. Ici, est-ce d'argent, au sens littéral, dont il est question ?

Ne s'agit-il pas plutôt de symboles prophétiques, présentant une toute autre réalité, qui n'est nullement monétaire ? Nous le verrons !

En outre, nous ferons aussi une étude sur la nature et les modalités d'obtention du sceau de Dieu – sans lequel nul ne pourra avoir accès à son Royaume. Le sceau de Dieu et de Christ étant directement liés à l'obéissance aux Saintes Écritures, nous verrons dans un premier temps la place qu'occupe la loi de Dieu et tout particulièrement le sabbat dans le grand conflit cosmique.

Ce dernier oppose Satan et ses anges déchus (*démons*), à Dieu ainsi qu'à ses saints anges et au peuple élu du Seigneur. Le plus grand besoin du démon est de ne pas être jugé, c'est pour cela que son objectif suprême est de séduire les enfants fidèles de Dieu, dès que cette possibilité lui est offerte [*Matthieu 24 verset 24*].

Cette démarche du diable a un but premier, celui de rendre inéligible le peuple de Dieu, car c'est lui qui devra le juger. Pour arriver à ses fins, il a « *infiltré* » au sein du peuple de Dieu, ses serviteurs qui, tout en le servant, donnent le visage de sainteté :

Voir [1 Corinthiens 6 versets 2-3], [2 Corinthiens 11 versets 13-15].

Le plus puissant, le plus virulent et le plus sanglant de ses serviteurs est présenté prophétiquement comme une *petite corne, qui martyrisera, spoliera et tuera*, le peuple de Dieu. Sa mission sera en outre d'essayer de changer les temps et la loi [Daniel 7 versets 23-27].

Nous découvrirons comment les plans que le diable a fomentés en vue de retirer des mains du peuple de Dieu ces deux armes puissantes que sont la loi et les temps – ces temps qui nous le verrons, sont en fait ceux de la prophétie – se sont pleinement réalisés par l'entremise de son puissant serviteur appeler la petite corne.

Les attaques de cet être inique ont pour objectif de rendre inapte le peuple de Dieu à être avec Jésus à son retour. Pour le comprendre, il faut avant tout savoir que ce peuple que Christ revient chercher, c'est l'Église du reste. Les points faisant reconnaître ses membres sont qu'ils gardent les commandements du Seigneur (*donc sa Sainte loi*) et qu'ils ont le témoignage de Jésus (*l'esprit de prophétie*).

Nous découvrirons comment l'observation ou non de la loi de Dieu scellera un peuple pour Dieu et un autre pour le démon.

Nous découvrirons aussi comment la loi et la grâce sont complémentaires, elles sont appelées par le Seigneur à subsister au sein de son peuple fidèle. Une fois ces bases établies, nous poursuivrons notre voyage en terre sainte, mais nous ferons un autre type de halte :

Nous nous arrêterons sur les trois jours et les trois nuits les plus importants de toute l'histoire de l'humanité. Sans eux, nul ne serait sauvé ! Pour ce faire, nous irons au pied de la croix sanglante de Christ à Golgotha, puis dans le tombeau du Roi des rois et nous finirons notre excursion avec la résurrection du Seigneur des seigneurs.

Au travers des textes historiques et prophétiques bibliques, nous allons découvrir le mystère se cachant derrière les trois jours et trois nuits où, tel Jonas dans le ventre de la baleine, Jésus-Christ a dû lui, demeurer au sein de la tombe.